

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 80 (1953)  
**Heft:** 9

**Artikel:** A l'Association du costume vaudois  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-228646>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

brouillées, c'est dans le cas de « gages ». Si un buveur ayant une première dette offre un gage, pour une seconde tournée, l'aubergiste est tenu de prendre le gage ; et si, demain, le buveur revient et paie la plus ancienne des deux dettes, on doit lui rendre le gage (probablement que la seconde dette monte en grade et devient ainsi une nouvelle « première » dette).

Enfin, puisque nous étions à la taverne : on aimait à construire pour l'été des tonnelles de branchages, aussi bien

dans son jardin que proches des tavernes ; et c'était le droit des bourgeois de Lausanne d'aller sur les Râpes du Jorat (Chalet-à-Gobet, Montheron, Montblession) pour y prendre des rameaux et branchages, tant pour orner leurs maisons les jours de fêtes religieuses que pour se construire des tonnelles devant leurs celliers ou devant les tavernes.

Ainsi s'arrangeait-on, dans le vieux temps, pour des détails qui font, qui sont la vie, dans ce qu'elle a de joli et d'agréable.

### A l'Association du costume vaudois

*Le grand comité de l'Association cantonale du costume vaudois a tenu une séance au cours de laquelle Mme S. Pache (Lausanne), présidente centrale, a salué les présidents des 26 sections régionales et le nouveau rédacteur du Coterd, M. Jean Secretan, pasteur à Moudon.*

*Un projet de coiffe blanche pour le costume de campagne a été présenté et commenté.*

*La nouvelle Chanson vaudoise de Lausanne, présidée par Mme E. Eperon et dirigée par M. Roger Moret, a été admise au sein de l'A.C.C.V.*

*La fête 1953 sera simple et intime. Elle a été fixée au dimanche 31 mai, au Mont-Pélerin.*

**Café Restaurant de la Cloche**

**Rien ne cloche !...**

Car vins et mets de choix  
Y sont aux goûts des bons vaudois !

Grand-Pont 8  
Dir. Ernest Birbaum

### A nos abonnés et lecteurs !

Vous savez tous que la publicité contribue à la vie du journal. Pour que le « Nouveau Conte » soit toujours digne de son long passé,

**FAVORISEZ NOS ANNONCIERS**  
et surtout dites-leur bien que vous avez lu leur annonce dans le « Conte ».